

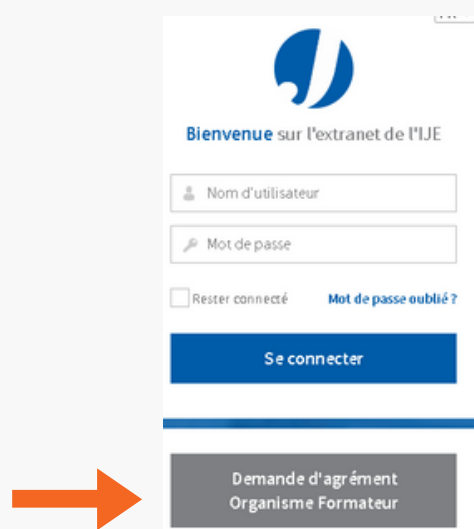
# Demande d'agrément d'une formation

- Agrément des formations juridiques et non juridiques
- Frais de dossier de 25€ à 695€
- **Pas de frais de dossier si pas de frais d'inscription**

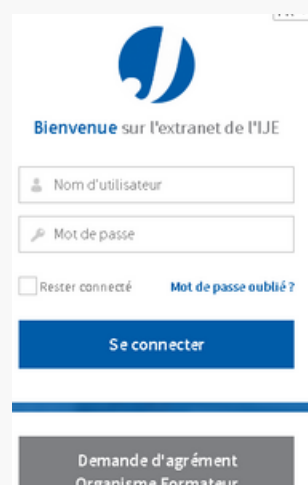
## COMMENT?

Pour la première demande d'agrément

1



A partir de la deuxième  
demande d'agrément

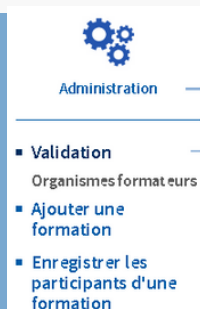


2

Remplir le formulaire  
"Demande d'agrément -  
Organisme formateur"  
Ensuite, réception de votre  
identifiant et mot de passe



Se connecter et  
Utiliser l'onglet:  
**ADMINISTRATION/  
AJOUTER UNE  
FORMATION**



**Veillez attendre de recevoir votre accès  
avant de valider d'autres formations!**

3

Validation de la formation par  
la Commission d'agrément

Validation de la formation par  
la Commission d'agrément

4

Une fois que la formation a eu lieu,  
télécharger une liste contenant les juristes  
d'entreprise présents.

Un modèle est mis à votre disposition. Il est  
important de respecter le format et la layout  
de ce fichier pour que le système encode les  
points de formation.



5

En cas de refus, l'équipe de l'IJE prendra contact avec  
vous pour vous communiquer les points contestés.



Pour plus d'informations:



**Extranet:** <http://extranet.ije.be/fr>

**E-mail:** [formationcontinue@ije.be](mailto:formationcontinue@ije.be)

